



**MAIRIE D'OMS**  
*Bulletin d'informations Municipales n°35*  
*Mars 2013*

## Le mot du maire

Le budget 2012 vient d'être clôturé mais il n'a pas encore été approuvé par le conseil municipal. Néanmoins je peux vous dire que les prévisions ont été respectées et qu'un solde positif a même été dégagé. Il va nous permettre de financer, en 2013, sans un centime d'emprunt, l'atelier communal, une salle associative ainsi que les trois locaux (garage communal, local artisanal mis en location et local associatif). Les travaux vont débiter dans les semaines à venir.

Ce chantier a été soumis à la procédure d'appel d'offres. Je constate, avec plaisir, que trois lots sur quatre ont été attribués par la commission à des entreprises d'OMS

D'autres travaux tout aussi importants pour la collectivité mais moins onéreux seront également décidés lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal pour le vote du budget primitif 2013.

Depuis le début du mandat, je dis et je répète qu'une bonne gestion pour une collectivité doit passer d'abord par un contrôle strict des frais de fonctionnement avant de passer à la solution de facilité qui consiste à augmenter les impôts.

Je constate avec plaisir que même la Cour des Comptes vient de s'exprimer sur le sujet en abondant en ce sens.



## Ecole

Le poste d'enseignant de la maternelle a été supprimé. Comment peut-il en être autrement quant l'effectif prévu, à ce jour, pour la rentrée dans cette classe est de 2 élèves voire 1 seul?

La décrue des effectifs est inexorable en raison des départs des élèves au collège ou vers les écoles d'autres villes ou villages. Je n'ai bien entendu, garant de l'intérêt général, signé aucune dérogation pour ces inscriptions mais je respecte totalement les motivations des parents.

Le permis de construire de l'éco-quartier prévu sur les terrains du Camp d'en François a été refusé par les services de l'Etat, à double titre : en raison de l'architecture proposée non compatible avec la proximité de l'Eglise et, plus difficile à solutionner rapidement, à cause du zonage du Plan d'Occupation des Sols actuel qui ne permet pas de telles constructions sur ces parcelles. Il faudra attendre le nouveau document d'urbanisme (le Plan Local d'Urbanisme) en cours d'instruction et dont la mise en place ne se fera pas avant fin 2013.

Par ailleurs, le marché immobilier y compris celui de la location est totalement atone. Les augmentations prévisibles des carburants ne favoriseront pas, à de rares exceptions, l'installation de familles jeunes souhaitant aller quotidiennement travailler dans les bassins d'emploi les plus proches. Nous avons malheureusement quelques années difficiles à passer au cours desquelles il faudra essayer de maintenir la classe qui reste.



## Nettoyage de printemps

Comme vous l'avez sans doute constaté la nature, malgré les différentes collectes hebdomadaires, n'est pas respectée et de nombreuses immondices jonchent toujours le bord des chemins et voies de notre commune. La municipalité a donc décidé de mener avec tous les volontaires, du mouvement associatif ou non, une grande opération de ramassage de ces déchets. Elle aura lieu un dimanche matin fin Avril ou début Mai, en fonction de la disponibilité des bennes de stockage. Des modalités plus précises concernant la date et l'organisation figureront au prochain bulletin municipal.



## Plan Local d'Urbanisme(PLU)

Décidée lors d'une session du Conseil Municipal du 27 Février 2002, la réalisation de ce nouveau document d'urbanisme n'est toujours pas terminée. En effet, en 2007 la mise en place du Plan de Protection contre les Incendies de Forêts a été prescrite par l'autorité préfectorale. Les prescriptions de ce plan valent servitudes publiques et s'imposeront aux règlements d'urbanisme. Il était donc inutile de poursuivre cette mise en place sans connaître les obligations du PPRIF. A ce jour le PPRIF n'est toujours pas signé mais le zonage lié à l'urbanisation a été défini. Après l'ensemble des travaux réalisés, les habitations autour de l'agglomération doivent rester en zone bleue. Le « combat » continue pour que les maisons d'habitations situées à l'extérieur de cette zone bleue bénéficient de prescriptions moins contraignantes en particulier au regard de leur extension et d'une hypothétique reconstruction.

Par ailleurs les lois « Grenelle I et Grenelle II » promulguées en Août 2009 et Juillet 2010 ont imposé la prise en compte, dans le droit de l'urbanisme, de plusieurs objectifs liés au développement durable. Ces objectifs ont nécessité la réalisation de plusieurs études, par ailleurs fort onéreuses, qui ont retardé d'autant la possibilité de finaliser le PLU.

La finalisation du PLU va nécessiter des réunions et une enquête publiques. L'ensemble de la population sera conviée à y assister et à y participer. Je rappelle, par ailleurs, qu'un cahier de suggestions est ouvert au secrétariat mairie.



## Internet

Je rappelle que les habitants qui souhaitent prendre connaissance des bulletins par internet doivent s'inscrire sur <http://www.oms.fr>. Ils participeront ainsi aux économies de papier et donc à la réduction des frais de fonctionnement de notre collectivité.



## Ramassage des encombrants

Les prochaines dates pour le ramassage des encombrants sont :  
14 mars 2013 / 11 Avril 2013 / 16 Mai 2013 / 13 Juin 2013 /

### Modalités :

Il faut prévenir le secrétariat mairie au plus tard 48 heures avant la date de passage en fournissant l'adresse de ramassage, la liste des objets, le cubage approximatif et votre numéro de téléphone.

Le stockage doit se faire la veille en bordure de la voie publique, accessible au camion de ramassage, la plus proche de votre domicile.

(Plus d'informations sur la nouvelle page du site « **Services Municipaux** »)

